

Le conseil municipal

Le conseil municipal représente les Drancéens. Il est élu tous les six ans au suffrage universel direct, c'est-à-dire par les habitants disposant du droit de vote et inscrits sur les listes électorales. Une fois élu, le conseil vote pour élire un maire et décider des délégations des différents élus.

Ensuite, il est chargé de régler par ses délibérations les affaires de la commune. Il vote le budget, peut créer et supprimer des services publics municipaux, décider des travaux, gérer le patrimoine communal, accorder des aides favorisant le développement économique. Pour exercer ses compétences, il adopte des délibérations que vous pouvez consulter au bas de cette page.

Combien d'élus siègent au conseil municipal ?



Quel est le rôle du conseil ?



Comment se déroule un conseil municipal ?



Les décisions du conseil municipal

Prenez connaissance des ordres du jour, des délibérations et des comptes rendus de séance.



2025



2024



2023



2022



2021



2020



2019



2018

[→ VOIR LES PRÉCÉDENTES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL](#)

À NOTER DANS VOTRE AGENDA

 [FLUX RSS](#)

 [TOUS LES ÉVÉNEMENTS](#)



MAIRIE DE DRANCY

Place de l'Hôtel de ville - BP 76
93701 Drancy Cedex

HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 9h à 17h30
Le jeudi jusqu'à 19h30
Le samedi de 9h à 12h